

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 02 MAI 2018 à 19H00

Présents : BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, PAIN Joseph, PINET Martine, ROUX André.

Pouvoirs : PELERIN Gérard ayant donné pouvoir à BUISSON Nicole, MARCHAND Gilbert ayant donné pouvoir à BERNARD Daniel

Absents : ABRIC Jean-Philippe, MIETON Mickaël, VAYSSIERE Agnès.

Secrétaire de séance : PAIN Joseph

ORDRE DU JOUR

- 2018-034 : Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (06h30 hebdomadaires) et suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (06h30 hebdomadaires)
- 2018-035 : Création de deux postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) et suppression de deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires)
- 2018-036 : Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (04h00 hebdomadaires) et suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (04h00 hebdomadaires)
- 2018-037 : Convention de partenariat avec l'Association Familles Rurales de Chatte (AFR de Chatte) pour 2018
- 2018-038 : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la ville de Saint-Marcellin pour l'année 2017-2018
- 2018-039 : Marché à procédure adaptée (Art.27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016)- Travaux sur voirie communale 2018-2021
- 2018-040 : Marché à procédure adaptée (Art.27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016)- Construction d'un équipement à vocation socio-éducative et associative- Attribution lots 0/01/03/05/06/07/09/11/12
- 2018-041 : Décision modificative N°1- budget commune
- 2018-042 : Renouvellement convention d'entente intercommunale pour la gestion en commun du Transport Intercommunal Collaboratif (TIC)
- 2018-043 : Désignation des représentants titulaire et suppléant à la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de la convention de groupement de commandes pour le marché de vérifications périodiques règlementaires

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- de **CREER** :
 - ❖ (2018-034) Un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (06h30 hebdomadaires) à compter du mois de juin 2018, dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, et de supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (06h30 hebdomadaires) dès que l'avis de la CAP B sera prononcé.
 - ❖ (2018-036) Un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (04h00 hebdomadaires) à compter du 21 décembre 2017, dans le cadre d'un avancement de grade, dans la mesure où l'employeur principal l'a déjà

nommé à cette date, et de supprimer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (04h00 hebdomadaires) dès que l'avis de la CAP B sera prononcé.

- ❖ (2018-035) Deux postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) au mois de juin 2018, dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, et supprimer deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h00 hebdomadaires) dès que l'avis de la CAP C sera prononcé.
- d'**APPROUVER** les dispositions des conventions suivantes :
 - ❖ (2018-037) Avec l'Association Familles Rurales dans le cadre du soutien de la commune aux projets proposés par l'association qui s'inscrivent au sein d'une politique locale de l'accueil des enfants. Cette convention reprend les modalités et engagements de chaque partie pour l'année 2018.
 - ❖ (2018-038) Avec la ville de Saint-Marcellin concernant la participation financière de la commune de Chatte aux frais de fonctionnement du centre Médico Scolaire, calculée sur la base de 0.54 euros par élève du premier degré scolarisé sur la commune de Chatte, soit 0.54 euros x 247 élèves =133.38 euros au total.
 - ❖ (2018-042) Avec la ville de Saint-Marcellin et la commune de Saint-Vérand, concernant le renouvellement, pour une durée de 6 mois à compter 1^{er} juin 2018, de la convention d'entente intercommunale pour la gestion du Transport Intercommunal Collaboratif (TIC).
- d'**ATTRIBUER** les marchés à procédure adaptée suivants :
 - ❖ (2018-039) concernant les travaux sur voirie communale 2018-2021. Les entreprises retenues ayant remis une offre parvenue dans les délais et recevables tant sur le plan administratif que technique sont les suivantes :

Montant des offres Hors Taxes (HT)

NOM ENTREPRISE	MONTANT HT
ROUTIERE CHAMBARD	378 112,50€
EUROVIA DALA	289 454€
SAS CHEVAL TP	264 939,20€

L'offre de l'entreprise SAS CHEVAL TP, classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique est donc retenue .

- ❖ (2018-040) concernant la construction d'un équipement à vocation socio-éducative et associative. Trente-neuf entreprises ont remis des offres parvenues dans les délais pour les lots 0/01/03/05/06/07/09/11/12. Après examen, trente-sept ont été jugées recevables tant sur le plan administratif que technique.

Montant des offres les moins disantes au niveau prix Hors Taxes (HT) :

NOM ENTREPRISE	LOT	MONTANT HT
GIRAUD MARCHAND	0	47 720,20€
TOUTENVERT	01	68 908,50€
FINOT ET JACQUEMET	03	104 793,82€
DORNE ET FILS	05	57 795,27€
FANGEAT	06	101 000,00€
CHAMBARAND FAIENCE CARRELAGE	07	49 995,40€
C.F.A. Division de N.S.A.	09	20 600,00€
GÉNIN	11	89 337,00€
LUMENSOL	12	28 736,00€

Après présentation du rapport d'analyse du Maître d'oeuvre - architecte (Groupement), en Commission d'Appel d'Offres le 02 mai 2018 :

l'offre de l'entreprise GIRAUD MARCHAND est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 0 – DEMOLITIONS.

l'offre de l'entreprise TOUTENVERT est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 1 – TERRASSEMENTS – V.R.D. – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

l'offre de l'entreprise FINOT ET JACQUEMET est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 3 – CHARPENTE BOIS – COUVERTURE TUILES

l'offre de l'entreprise DORNE ET FILS est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 5 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS (base)

l'offre de l'entreprise FANGEAT est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 6 – FAUX-PLAFONDS - DOUBLAGES - CLOISONS – PEINTURES (base)

l'offre de l'entreprise CHAMBARAND FAIENCE CARRELAGE est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 7 – REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGES – REVETEMENTS MURAUX (base)

l'offre de l'entreprise C.F.A. division de N.S.A. est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 9 – ASCENSEUR

l'offre de l'entreprise GENIN est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 11 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES

l'offre de l'entreprise LUMENSOL est classée n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation pour le LOT 12 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Aussi ces entreprises ci-dessus nommée sont retenues pour les lots concernés.

- d'**APPROUVER** la décision modificative n°1 suivante au budget commune :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188-19: ACQUISITIONS DIVERSES		19 900.00 €
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles		19 900.00 €
D 2315-20 : AMENAGEMENT MERDARET	19 900.00 €	
TOTAL D 023 : Immobilisations en cours	19 900.00 €	

- de **DESIGNER** comme représentants de la commune de Chatte à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour le marché de vérifications périodiques réglementaires établi avec la Ville de Saint-Marcellin, coordonnateur du groupement :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
- Daniel BERNARD	- Joseph PAIN

La séance est levée à 20 heures 00 minutes

Le Maire
André ROUX